



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 12 janvier 2021

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf M. Denis MOREAU, excusé, qui donne procuration à M. Serge HIET.
- M^{me} Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. le Maire présente ses vœux à l'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi qu'à leurs proches. Il espère que cette année 2021 permettra à l'équipe municipale de s'installer enfin dans la salle de Conseil à la mairie et il espère que chacun conservera son énergie pour faire avancer le village. Il espère aussi que les différentes cérémonies (vœux, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre etc.), lieux de rencontres avec les Valdeveslois(es), pourront à nouveau se dérouler.

M. le Maire tient à rendre hommage à 2 personnalités décédées récemment :

- ◆ M. Hubert WALBAUM, ancien Maire de Val-de-Vesle (1983-2001) et Maire honoraire de la commune;
- ◆ M. Guy GOURNOFF, adjoint honoraire de la commune de Val-de-Vesle.

Ordre du jour :

1) Évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le projet de la phase 3 du lotissement du Bois Branscourt nécessite une modification du PLU de la commune concernant l'emplacement d'un espace vert. La compétence étant celle du Grand Reims, il est demandé à la Communauté Urbaine du Grand Reims de bien vouloir enclencher cette procédure.

Cette demande d'évolution du PLU est votée à l'unanimité des membres présents.

2) Charte et dispositif d'aide à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel :

M. le Maire remet à chaque conseiller la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

Cette charte est consultable sur le site internet de la commune.

3) Avenant au bail de M. DIDON :

Le GAEC Jardin des Marais, détenteur d'un bail auprès de la commune en la personne de M. Mickaël DIDON, souhaite que son associé M. Jonathan BOUTON, jeune agriculteur, soit copropriétaire de ce bail.

Le Conseil municipal, considérant qu'il convient de pérenniser et de soutenir l'activité maraîchère biologique du GAEC Jardin des Marais, donne un accord unanime à cette demande. Cette décision étant en accord avec les objectifs de la commune d'aider au maximum la culture biologique.

4) Aménagement des abords de l'église de Wez :

En complément de la décision du dernier Conseil municipal (1^{er} décembre 2020) d'attribuer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords de l'église de Wez à la société MÉTAMORPHOSE, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget prévisionnel de cette opération à hauteur de 145 094,34 € HT (comprenant aussi le ravalement de la partie basse de l'église) et de constituer des dossiers de demande de subvention auprès :

- ⇒ de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 %;
- ⇒ de la Région à hauteur de 20%;
- ⇒ du Département à hauteur de 20%.

5) Point sur les budgets :

M. le Maire fait un point sur le Compte Administratif 2020 de la commune qui sera voté fin mars, début avril.

La clôture de l'exercice 2020 devrait être de 1 407 526,75 € à reporter sur le budget 2021.

6) Réduction de l'exonération temporaire de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

La taxe d'habitation devant être supprimée définitivement en 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 13 voix POUR, 1 abstention (M. Stéphane VANLOMMEL) et 1 voix CONTRE (M. Grégory DELAVENNE) de limiter à 40% de la base imposable, l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des constructions nouvelles, reconstructions et additions à usage d'habitation. La date d'application de la suppression de cette exonération temporaire est fixée au 1^{er} janvier 2022.

7) Point sur les travaux :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- d'accepter les devis de l'entreprise CTP pour les zones 1, 2, 4 et 5 du projet de sécurisation routière, pour un montant total de 29 422,59 € HT ;
- d'accepter le devis de l'entreprise CTP pour l'aménagement de l'Impasse des Gros Bois (quartier de Thuisy), pour un montant total de 26 245,25 € HT;
- d'accepter le devis de l'entreprise SCEE pour l'effacement Télécom de l'Impasse des Anémones, pour un montant total de 17 254,34 € HT;
- d'accepter le devis de l'entreprise PIERRARD pour le nettoyage des façades de l'église de Wez, pour un montant total de 20 138,34 € HT;

Le Conseil Municipal souhaite, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, voir programmer par la Communauté Urbaine du Grand Reims les travaux suivants :

- réfection de l'Impasse des Anémones (quartier de Thuisy, longueur 85 m) prévue en 2019 puis en 2020; il n'y a pas d'enfouissement à prévoir.
- Réfection de la rue de l'Église (quartier de Wez, longueur 192m).
- Réfection d'une partie du quartier de Courmelois : rue de la Place, impasse de la Vesle, rue du Rou-toir, rues de Normandie et de Bretagne (longueur 440m).
 - ⇒ L'enfouissement des réseaux est à prévoir.

⇒ A noter que la rue de la Place et la rue du Rouitoir aboutissent au camping et supportent donc un trafic important.

- L'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public de la rue de Chèvremont (quartier de Wez) et de la rue de la Tour (quartier de Thuisy). Des estimations du SIEM ont été faites.

Des devis seront aussi demandés pour les ravalements des façades de la boulangerie et du foyer rural.

Les travaux de traitement de la rue du Lavoir (quartier de Wez) et de l'aménagement de l'impasse des Gros Bois (quartier de Thuisy) sont prévus au 1^{er} semestre 2021 (voir la localisation sur les vues aériennes ci-dessous).



Rue du Lavoir (quartier de Wez)



Impasse des Gros Bois (quartier de Thuisy)

8) Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'il a envoyé un courrier à M. Éric GIRARDIN, député de la Marne: afin qu'il appuie les demandes de subvention pour l'aménagement des abords de l'église de Wez et surtout pour qu'il intervienne quant aux arrêts trop peu nombreux des trains sur la ligne Reims-Châlons-en-Champagne.
- Qu'il a écrit à Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, au sujet des critères d'attribution de la dotation forfaitaire faite par l'État aux communes.
- Que la population légale sur la commune au 1^{er} janvier 2018 (source INSEE), suite au recensement, est de 917 habitants.
- Qu'une première amende de 68 € a été infligée à un habitant de la commune qui se débarrassait de ses déjections canines sur le domaine public.
- Que l'Association des Maires des Alpes-Maritimes remercie la commune pour sa subvention accordée aux 55 communes sinistrées après la tempête ALEX en octobre 2020.
- Que Mmes Francine LEROY et Pauline ROSIER, secrétaires de la commune, participent à une Enquête Mobilité Certifié Cerema sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Cette étude porte sur les déplacements réalisés quotidiennement par les habitants, et a pour objectif principal de recueillir des renseignements sur la mobilité quotidienne, l'utilisation des différents modes de transport et les caractéristiques des résidents du territoire. Elle concerne les 143 communes du Grand Reims et est réalisée tous les 10 ans.

L'enquête se déroulera de janvier à avril-mai 2021 et ne concernera que des personnes tirées au sort et averties par courrier.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de vendre 7 masses de contre-poids en fonte (qui ne sont plus utiles à la commune) pour 100 € à M. Patrick NOUVELET qui en avait fait la demande et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente et à les retirer de l'actif de la commune dès qu'ils seront vendus.

La séance est levée à 21h25